

A R R Ê T É n°MH.02-IMM. 017,

**portant modification de l'arrêté du 4 octobre 2001 classant
parmi les monuments historiques certaines parties du
château de VAYRES (Gironde)**

La Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU l'avis de la commission supérieure des monuments historiques en date du 20 novembre 2000 ;

VU l'adhésion au classement donnée le 30 juillet 2001 par la société civile immobilière Les Herbiers, propriétaire ;

VU l'arrêté en date du 4 octobre 2001 portant classement parmi les monuments historiques des façades et toitures du château de VAYRES (Gironde), du moulin et des dépendances ainsi que des jardins ;

VU les pièces du dossier ;

CONSIDÉRANT une erreur matérielle figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1^{er}.- Le deuxième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2001 classant parmi les monuments historiques certaines parties du château de VAYRES (Gironde) est modifié comme suit :

- au lieu de « les jardins situés », lire « les jardins avec les parties bâties situés »

et ajouter in fine « situés sur les parcelles n° 1062 d'une contenance de 52 a 30 ca, n° 1832 d'une contenance de 1 ha 12 a 25 ca, n° 1834 d'une contenance de 1 ha 11 a 83 ca, le tout figurant au cadastre Section E » .

(le reste sans changement).

2002 D N° 7324
Publié et enregistré le 27/06/2002 à la conservation des hypothèques de
LIBOURNE

Volume : 2002 P N° 4460

Droits Néant
Salaires : 15,00 EUR
TOTAL 15,00 EUR
Le conservateur,
M. BURCHARD

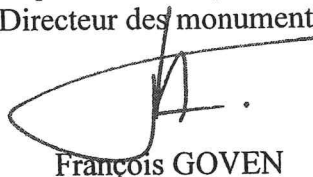
En débet
Dû : Quinze Euros

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 3.- Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le - 9 AVR. 2002

Pour la Ministre et par délégation
Pour la Directrice de l'architecture
et du patrimoine et par délégation
Le Sous-Directeur des monuments historiques



François GOVEN